

Peuvent être inscrits **les enfants nés en 2016**.

Ceux fréquentant déjà l'école seront automatiquement réinscrits.

1° Inscription en mairie

Merci de vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, ainsi que du carnet de santé attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.

2° Admission en maternelle

Merci de vous présenter avec le certificat d'inscription fourni par la mairie aux dates et heures ci-dessous :

Jeudi 21 mars 9H/12H 13H30/16H30

Lundi 1er avril 9H/12H 13H30/16H30

Vendredi 5 avril 13H30/17H30

Jeudi 11 avril 13H30/17H30